



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
1 place de la mairie
Hameau de la Haie de l'Écu
78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2023**

En exercice :	17
Absents :	5
Présents :	12
Pouvoirs :	3
Votants :	15
Date de convocation :	17/02/2023
Date de publication :	28/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLOC, le Maire.

Etaient présents : Alain BERRY, Alban BODEVIN, Bruno BOUVERY, Michel CHEVALLIER, Vincent FILLOT, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Henriette MOJRANO, Dominique POREE, Luc VERDURE, Luc VIGNERON, Thierry WURTZ

Absents excusés ayant donné pouvoirs : Thomas BREBION ayant donné pouvoir à Alban BODEVIN, Jean-François LOPEZ ayant donné pouvoir à Thierry WURTZ, Didier RAYNAL ayant donné pouvoir à Alain BERRY

Absente excusée : Fabienne COUPLAN

Absent non excusé : Dominique JOLIVEL,

Secrétaire : Alain BERRY

Ouverture de la séance à 18h30

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 19 JANVIER 2023.

LISTE DES DELIBERATIONS

DATE	NUMERO	OBJET	APPROUVE
24/02/2023	DE_2023_003	Compte de Gestion 2022	Oui
24/02/2023	DE_2023_009	Compte Administratif 2022	Oui
24/02/2023	DE_2023_005	Affectation des résultats	Oui
24/02/2023	DE_2023_006	Attribution des Subventions	Oui
24/02/2023	DE_2023_007	Budget 2023	Oui
24/02/2023	DE_2023_008	Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune	Oui

Questions diverses

- 1- Le PLAN CLIMAT : ayant reçu les documents explicatifs du PAECT, les conseillers présents valident le fait que la commune doit être représentée par un élu. Lors du prochain conseil municipal un référent sera nommé qui éventuellement sera aidé par d'autres élus sur les sujets comme le changement climatique, l'habitat, l'agriculture, la mobilité, les déchets et les énergies renouvelables.
- 2- Suite à la procédure de délaissement concernant l'emplacement réservé ER6, la commune a postulé pour l'achat de cette surface.
- 3- La parcelle de terrain de 1700m² (ER9) jouxtant le futur complexe près de la mairie est en zone Ua. La mairie ne peut se permettre d'acheter cette parcelle au vu du coût. Tout échange est également non envisageable car cela impliquerait une modification de notre PLU.
- 4- Travaux du chemin du moulin : l'élu référent, Thierry WURTZ, nous informe que les travaux de canalisation d'eau potable effectués par le syndicat SEPE se déroulent normalement. Ils vont se terminer pour mi-mars après la mise en place des nouveaux compteurs par un raccordement individuel. Un poteau Incendie supplémentaire a été installé dans la rue. L'enfouissement des réseaux démarrera à la suite de ces travaux. Les nouveaux candélabres seront installés en même temps. Le résultat de l'Appel d'Offre pour les travaux de voirie sera connu fin mars et les travaux seront programmés en continuité. A noter que tous les riverains sont satisfaits du déroulement du chantier actuel.
- 5- Projet de restauration de l'église de Port-Villez : Alban BODEVIN, référent de cette opération, nous informe que la bâche de protection du toit n'est pas conforme aux préconisations formulées par l'architecte et qu'elle doit être refaite ou consolidée. Quand la sécurisation sera faite, il faudrait envisager un coût d'environ 600 000 € pour refaire toute la charpente et consolider les murs. L'agence Ingéniery nous propose un phasage de ces travaux sur 5 ans. Actuellement nous sommes toujours à la recherche de subventions pour valider ce projet.
- 6- Luc VERDURE pose la question sur le devenir de l'ancienne mairie de Port-Villez afin d'éviter que ce bâtiment inhabité ne se détériore dans le temps comme l'église actuellement.
Alban BODEVIN dit qu'il faudrait sauver l'église et la mairie en même temps, car le fait de rénover l'église va embellir les lieux de l'agglomération de Port-Villez.
Luc VIGNERON évoque la possibilité de faire un bail avec une société qui rénove des bâtiments sans demander de loyer en contrepartie.
Dominique POREE lance l'idée d'y installer un commerce (café, petite restauration ..), salles d'exposition.. pouvant faire suite à la visite de l'église rénovée.
Vincent FILLOT dit que la mairie pourrait également être transformée en logements d'habitations.
Luc VERDURE indique que cela représenterait un gros coût pour la commune.
Le maire dit que lors d'un prochain conseil municipal un référent qui aura, pour mission de proposer des solutions, sera désigné.
- 7- Etudes énergétiques des bâtiments communaux : Salle des Fêtes, mairie et écoles. L'audit énergétique et les travaux dans l'école sont prévus en cours d'année. Les autres gros travaux d'isolation seront associés à notre contrat rural en 2024.
- 8- Lors d'un prochain projet d'enfouissement des réseaux en 2024/2025, ce seront la rue de la mare saint Augustin et le chemin des grandes bruyères qui auront la priorité.
- 9- Henriette MOJRANO demande s'il est possible de placer un miroir sur la RD915 dans l'agglomération du Grand Val, car la sortie du véhicule d'un des riverains est dangereuse. Le maire lui demande de faire parvenir en mairie une demande écrite avec une photo. Une décision sera prise lors du prochain conseil.
- 10- Bruno BOUVERY nous informe sur la dernière réunion avec le SDIS et nous communique un rapport sur les interventions réalisées sur notre commune. Un résumé de ce document sera envoyé à toute la population.

11- Dominique POREE nous fait part de différentes remarques et demandes des habitants de la Haie de Béranville

- ✓ Le grillage de clôture d'une maison rue de la Mairie présente un trou, cela incite le chien à passer la tête entière au passage de promeneurs avec chiens, les propriétaires sont prévenus.
Le Maire lui répond que les clôtures sont de la responsabilité des propriétaires.
- ✓ Est-il prévu des travaux de voirie dans l'agglomération de la Haie de Béranville ?
Le maire lui répond que seuls les travaux urgents, comme le rebouchage des trous sur la chaussée, seront effectués. Les autres aménagements comme les revêtements, les caniveaux ou les enfouissements de réseaux ne sont pas envisagés avant 2025/2026.
- ✓ Suite à son interrogation sur la table centrale en bois manquante dans la cuisine de la salle des fêtes, il est précisé que l'aménagement intérieur de la cuisine a été mis en conformité aux normes HACCP suite à un contrôle sanitaire. Toute modification de cet aménagement est sous l'entière responsabilité des loueurs.
Il ne peut être ajouté une deuxième table en inox, au centre, devant la porte de secours.

12- Monsieur le maire déplore la divagation des chiens sur la commune, que ce soit sur la voie publique ou dans nos espaces boisés. Il rappelle que cela est répréhensible par une amende et la confiscation des animaux par la fourrière.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h10.

Le Maire,
Jean-Luc MAILLOC

